



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AVANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE DE FESSENHEIM

Notre ambition commune pour
l'avenir du territoire de Fessenheim

DOSSIER DE PRESSE

26 septembre 2019



SOMMAIRE

Contexte : mise en œuvre d'un projet d'avenir pour le territoire de Fessenheim

p. 3

Axe 1 – Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire

p.7

Axe 2 – Améliorer la desserte du territoire et les mobilités

p. 11

Axe 3 – Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique

p. 15

Axe 4 – Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur

p.21

La gouvernance du projet de territoire

p. 24

Contexte : mise en œuvre d'un projet d'avenir pour le territoire de Fessenheim

Pourquoi un projet de territoire ?

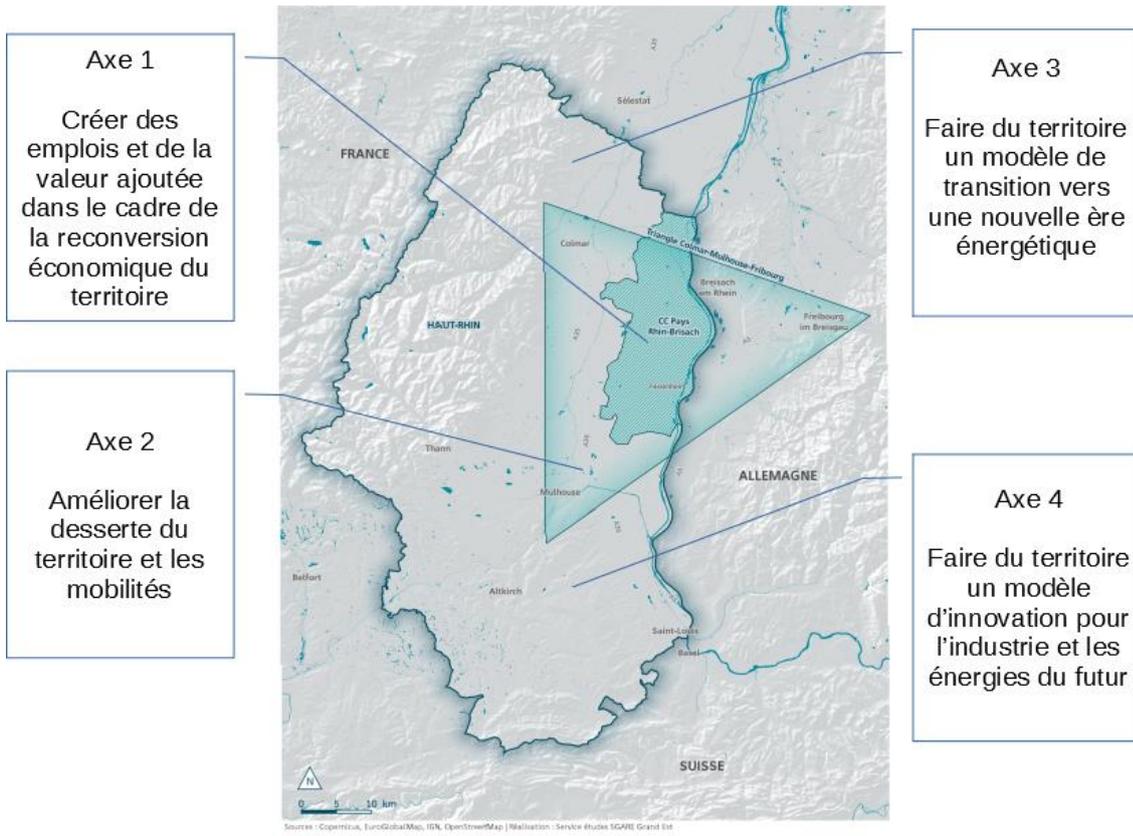
Conformément aux engagements du président de la République, confirmés à l'occasion de la présentation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat de novembre 2018, les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim seront arrêtés d'ici l'été 2020.

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim ne peut se faire au détriment du territoire et de ses habitants. Le projet **d'avenir du territoire de Fessenheim** a été élaboré de façon collégiale au cours de l'année 2018 entre les collectivités, les acteurs économiques, les associations, les partenaires sociaux, et les services de l'Etat de part et d'autre du Rhin. **Il a été signé par 13 partenaires, français et allemands, le 1er février 2019.**

Ce projet vise à faire du Haut-Rhin un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. Une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois durables, permettant ainsi d'assurer la réussite de la mutation économique et sociale des communes les plus concernées.

Afin d'anticiper les conséquences de cet arrêt pour le territoire de Fessenheim, le Gouvernement a installé dès janvier 2018 un comité de pilotage (COFIL) rassemblant toutes les parties prenantes, françaises et allemandes. Au terme d'un travail assidu conduit sous l'égide du COFIL, une stratégie co-construite a été validée et soumise à l'ensemble des assemblées délibérantes concernées, qui l'ont largement approuvée. Ce projet a été partagé et validé par les collectivités partenaires allemandes, en particulier le Land de Bade-Wurtemberg, et inscrite dans la liste des projets prioritaires pour la mise en œuvre du Traité d'Aix la Chapelle signé le 22 janvier 2019 entre la France et l'Allemagne.

Les quatre axes de ce projet franco-allemand s'inscrivent dans la durée et rejoignent les ambitions du Gouvernement :





Pourquoi faut-il fermer la centrale nucléaire de Fessenheim ?



C'est la plus ancienne des centrales françaises

Située dans le Haut-Rhin, Fessenheim a été mise en service en 1977. C'est la plus ancienne des 19 centrales nucléaires françaises.



C'est un engagement de campagne du président de la République

Le président Emmanuel Macron s'est engagé, dès la campagne présidentielle de 2017, à poursuivre la procédure de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, dans la concertation et avec des mesures d'accompagnement.



La fermeture de la centrale s'inscrit dans les grands objectifs énergétiques de la France

Celle-ci ne conduira pas à une augmentation des émissions de CO2 de la France, compte-tenu de l'accélération du développement des énergies renouvelables décidée par le Gouvernement français et de la mise en service simultanée de la centrale nucléaire de Flamanville.



Cela correspond à l'engagement de la France de réduire la part du nucléaire dans son mix énergétique

Cette fermeture constitue une première étape dans l'objectif d'atteindre le plus rapidement possible 50 % de nucléaire (contre 72 % en 2016), sans augmentation des émissions de gaz à effet de serre.



La fermeture de Fessenheim interviendra d'ici l'été 2020

En novembre 2018, le président Emmanuel Macron annonce la fermeture définitive des deux réacteurs de Fessenheim d'ici l'été 2020. Le sort de la centrale est désormais dissocié de la mise en service de Flamanville 3 (Manche).



www.ecologique-solidaire.gouv.fr

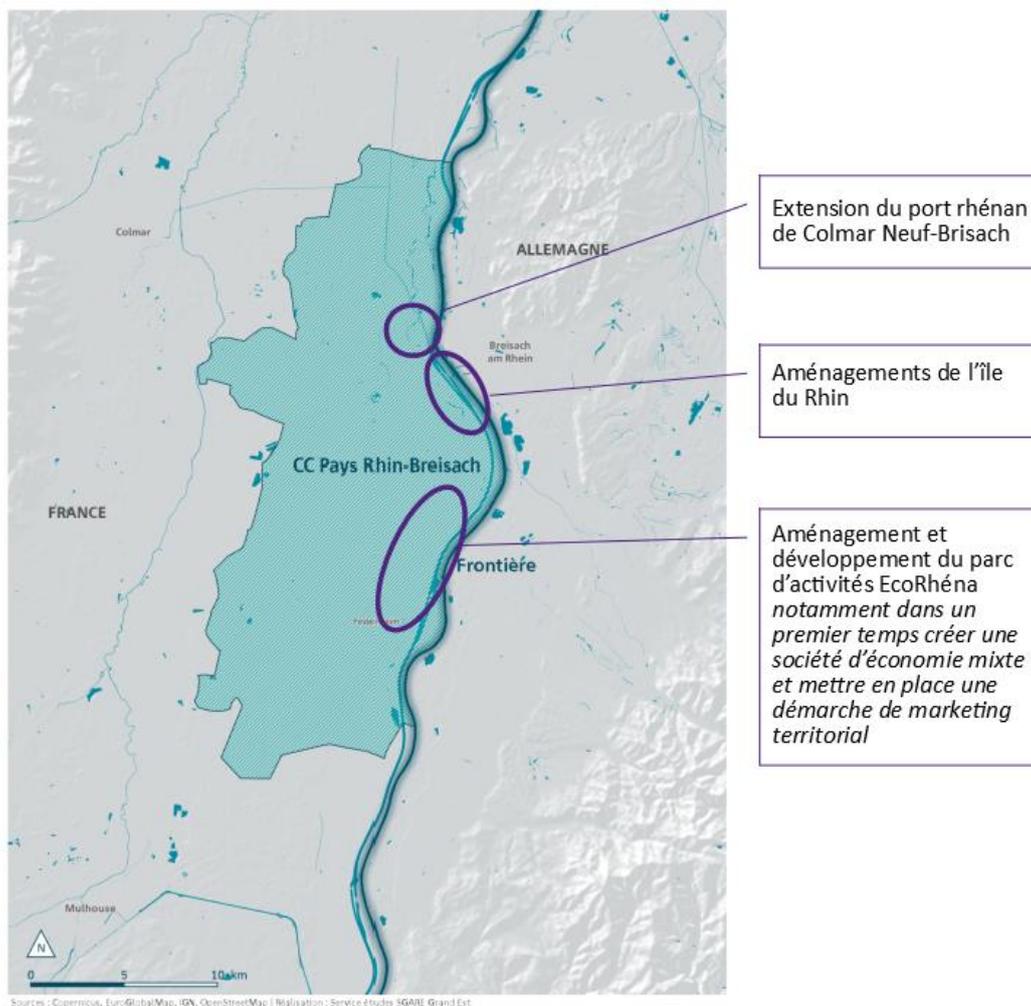


Quelles sont les prochaines étapes pour l'arrêt des réacteurs de Fessenheim ?



Axe 1 – Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire

Jouissant d'une position centrale et privilégiée en Europe, le territoire se saisit de la fermeture de la centrale pour en faire une opportunité de développement économique qui doit générer de la richesse et des emplois durables. L'ambition est de compenser les conséquences de cette fermeture sur l'activité locale, en créant de nouveaux emplois et en permettant aux acteurs directement concernés de se reconverter. La réalisation de cette ambition passe par la mise en place d'un ensemble de conditions nécessaires pour attirer de nouvelles activités créatrices d'emplois compatibles avec le développement durable.



Focus sur l'avancement de quelques projets

Création d'une Société d'économie mixte d'aménagement franco-allemande

Objectif de l'action

Le développement économique est également au cœur du projet, afin de donner un nouvel avenir à ce territoire rhénan. Cette ambition est ainsi conduite dans un cadre franco-allemand, consacré dans le traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier dernier. Pour se donner le maximum de chances en ce domaine, une société d'économie mixte franco-allemande sera créée d'ici la fin de l'année, afin d'aménager la nouvelle zone économique créatrice de valeur et d'emploi, dans une logique d'écologie industrielle. Les premiers actionnaires de la SEM ont confirmé leur engagement : il s'agit de la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de communes Pays Rhin Brisach, Mulhouse Agglomération, la commune de Fessenheim, la ville de Freiburg-en-Brigau, la ville de Breisach, ainsi que la Banque des territoires, la CCI Alsace Eurométropole, l'IHK Südlicher Oberrhein, EDF.

Réalisation

- 1^{er} février 2019 : signature de la déclaration d'intention des partenaires pressentis français et allemands
- avril 2019 : lancement d'une étude d'appui pour la création de la SEM
- 18 septembre 2019 : accord sur le périmètre (aménagement et gestion immobilière), le projet de pacte d'actionnaires et le chemin d'investissement, la capitalisation initiale

Calendrier

- automne 2019 : débat et délibération des collectivités partenaires
- début 2020 : création de la SEM

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat participe aux réflexions et aux orientations de la future SEM, mais n'en sera pas directement actionnaire ; la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) sera actionnaire.

Aménagement et promotion de la future zone d'activités EcoRhéna

Objectif de l'action

Le foncier au nord de l'actuelle centrale nucléaire fait l'objet d'études en vue d'un aménagement en 2021. L'ambition collective est d'implanter des activités à forte valeur ajoutée et dans une logique d'écologie industrielle, dans un environnement de grande qualité bordé par la forêt rhénane. Cet espace exceptionnel en bord à eau fait l'objet d'une promotion par l'agence d'attractivité d'Alsace (AAA) et l'Adira, ainsi que Business France pour les investisseurs étrangers et les grands comptes.

Réalisation

- septembre 2018-septembre 2019 : étude faune-flore

Calendrier

- automne-hiver 2019 : étude d'impact et préparation du dossier d'autorisation environnementale
- début 2020 : dépôt du dossier, instruction en 2020 (dont enquête publique)
- début 2021 : travaux d'aménagement et installation d'activités

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat soutient financièrement les études préalables (200 000 euros à ce stade), et anime la « taskforce Ecorhéna » pour appuyer le détenteur du foncier dans la préparation des dossiers, et garantir une procédure administrative rapide et sécurisée.

Développement du port de Colmar Neuf-Brisach

Objectif de l'action

Le territoire bénéficie d'un emplacement privilégié en bordure du Rhin, avec la présence du port de Colmar Neuf-Brisach. Son développement est au cœur du projet de territoire, car générateur d'emplois, moteur du développement d'une zone élargie, et permettant le développement de flux de marchandises à faible impact environnemental.

Le développement de cette infrastructure va faciliter les exportations, accroître les demandes adressées aux entreprises locales et générer un impact induit auprès des autres entreprises et prestataires.

L'aménagement de ce nouveau site portuaire prévoit la création d'une plateforme logistique multimodale avec création d'un nouveau quai, la réalisation de deux bâtiments logistiques aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) ainsi que l'aménagement de foncier destiné à des amodiations industrielles. En termes d'infrastructures, sont prévus un terminal colis lourd équipé d'un pont portique d'une capacité de 1000 tonnes et le raccordement de la zone aux installations terminales embranchées (ITE) du port ainsi qu'au réseau ferré national.

Réalisation

- 19 septembre 2019 : inauguration du terminal colis-lourds

Calendrier

- 1er janvier 2020 : création de la nouvelle structure gestionnaire du port (SEMOP)

- 2020 : poursuite des investissements

Engagement de l'État dans ce projet

En 2019, l'Etat subventionne à 80% les investissements pour l'équipement portuaire, soit près de 1 million d'euros.

De plus, l'Etat participe à la future SEMOP via VNF, qui en est partie prenante.

Développement endogène et soutien aux initiatives des acteurs économiques locaux

Objectif de l'action

Le territoire de la CCPRB regroupe 1200 acteurs économiques. L'étude effets induits a mis en exergue le besoin fort d'un service de proximité pour accompagner les mutations structurelles et conjoncturelles de ce tissu économique.

Il a ainsi été décidé en septembre 2019 de renforcer les services de la communauté de communes par la création d'une équipe dédiée au lien avec ces acteurs, et faciliter leur mobilisation des différents dispositifs existants chez les partenaires (Adira, CCI, Région en particulier) pour les accompagner dans leurs projets.

A titre d'exemple, un projet de pilote de filière pour le recyclage des canettes en aluminium, à l'initiative de Constellium en partenariat avec Système U et le réseau Cocci, est en cours de lancement avec la mobilisation de la CCPRB, de l'ADIRA et de France Alu Recyclage, pour un fonctionnement effectif avant la fin d'année 2019, et de premiers retours d'expérience en 2020.

Réalisation

- octobre-novembre 2019 : recrutement de l'équipe dédiée

Calendrier

- octobre-novembre 2019 : recrutement de l'équipe dédiée
- 2020 : entretiens et identification des actions renforcées à déployer

Engagement de l'État dans ce projet

En 2019, l'Etat subventionne à 80% les frais engagés par la CCPRB pour 3 ans.

Le projet de filière pilote bénéficie d'une subvention de l'Etat pour 2019, et a fait l'objet du dépôt d'une réponse dans l'appel à manifestation d'intérêt Collectes innovantes de Citéo.

Axe 2 – Améliorer la desserte du territoire et les mobilités

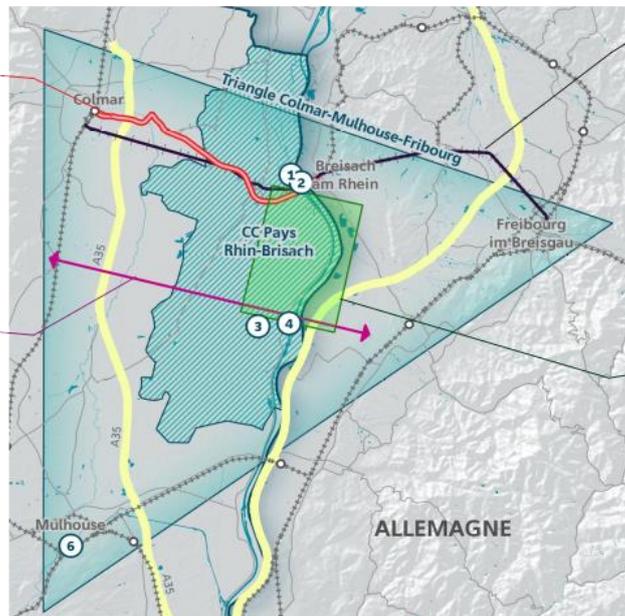
Le territoire bénéficie d'un éventail déjà large de possibilités : réseaux ferrés, routier, fluvial, cycliste et piétonnier, qu'il convient d'améliorer et développer dans l'objectif de développement durable.

L'ambition est d'améliorer la desserte du territoire et les mobilités pour faire levier sur son développement économique et fluidifier les différents déplacements dans leur diversité : mobilité quotidienne, professionnelle, de formation, de loisirs et transports liés aux activités économiques.

Mise en place d'un bus – Transport à haut niveau de service entre Colmar et Breisach



Études relatives aux enjeux de la desserte routière côté français et allemand de la future zone d'activités



Réhabilitation de la voie ferrée fret entre Colmar et Volgelsheim



Études préalables pour la restauration d'une liaison ferrée entre Colmar et Fribourg



Développement dès 2019 du maillage de toute la CCPRB en voies cyclables, avec une liaison transfrontalière

Liaison ferroviaire Colmar - Fribourg

La mobilité des personnes et des biens est l'un des leviers essentiels au développement économique de nos territoires et, à cet égard, les axes transfrontaliers revêtent un caractère particulier.

Les agglomérations de Colmar et de Fribourg, de part et d'autre de la frontière entre la France et l'Allemagne, nourrissent depuis de longues années des liens forts à l'origine d'échanges transfrontaliers marqués. Or, le pont ferroviaire qui assurait la liaison entre les deux agglomérations a été détruit en 1945. S'il subsiste aujourd'hui une liaison routière, les défis actuels en matière de circulation (embouteillages, changement climatique, pollution atmosphérique, pollution par le bruit) et la volonté d'améliorer la mobilité professionnelle, de loisirs et touristique ainsi que les transports liés aux activités économiques, induisent un besoin de transports appropriés ménageant notre environnement. Ce projet est identifié comme une action prioritaire par la déclaration politique annexée au traité d'Aix la Chapelle.

L'étude exploratoire multimodale, rendue en février 2019, montre que la réouverture de la ligne ferroviaire Colmar – Breisach – Fribourg présente un potentiel de trafic intéressant. Le Comité de pilotage franco-allemand réuni le 5 mars 2019, a par conséquent décidé de poursuivre les études pluridisciplinaires nécessaires (études techniques préalables, études socio-économiques normalisées ...). Le Comité de pilotage des études pour la liaison Colmar-Fribourg s'est réuni le 16 septembre. Une nouvelle réunion est programmée le 10 octobre, pour permettre de solliciter une subvention Interreg.

Objectif

Récréer une ligne ferroviaire entre Colmar et Fribourg pour améliorer l'offre de transports de voyageurs et les échanges transfrontaliers entre ces agglomérations et leur bassin de vie.

Réalisation

Les études de mobilités multimodales pour la liaison ferroviaire Colmar - Fribourg ont conclu à l'intérêt que représentait cette ligne. Les études préliminaires côté français et leur équivalent côté allemand Leitungsphase 1 & 2 (LPH 1&2) vont démarrer fin 2019. Il s'agit de définir les schémas d'exploitation de la ligne, de définir les travaux d'infrastructures nécessaires, y compris les contraintes qu'ils génèrent, d'affiner les coûts de réalisation, de préciser le potentiel économique du projet et de préparer au débat public en France. Elles devront également intégrer les besoins de transports de marchandises et les points d'arrêt côté français.

Calendrier

Études préliminaires et LPH 1&2 devant aboutir à une évaluation socio-économique du projet nécessaire au débat public (2019-2020) avec dépôt d'un dossier Interreg (novembre 2019) ; débat public (2021) ; avant-projet et études d'impact (2021-2022) ; études techniques et acquisitions foncières (2023-2025) ; études d'exécution et travaux (2025-2029) ; mise en service (2030).

Engagement de l'État dans ce projet

Avance intégrale des études préalables (350 000€) avant reversement par les partenaires français et allemands et subvention Interreg.

Les études préliminaires et LPH 1&2 sont estimées à 5,8 M€. La répartition côté français (2,9 M€) n'est pas arrêtée à ce jour, mais l'État a confirmé le principe de participation financière.

Réhabilitation de la liaison ferroviaire fret Colmar - Volgelsheim

La ligne actuelle relie Colmar à Volgelsheim et dessert le Port Rhéan de Colmar/Neuf Brisach. Elle appartient au réseau dit capillaire fret, c'est à dire des lignes à faible trafic ne pouvant accueillir que des circulations fret à 40 KM/h. La maintenance est assurée par le SMO du Port rhéan. Les circulations représentent environ 1 à 2 trains par jour pour 300 000T par an. Afin d'éviter un arrêt des circulations en 2023 et une baisse des vitesses de circulation dès 2021, l'Etat, la SNCF, la Région, le Département, ont décidé d'investir pour la pérennisation de cette ligne. Ces travaux sont compatibles avec l'ambition de bâtir une liaison ferroviaire Colmar-Fribourg à terme.

Objectif

Continuer à assurer la desserte ferroviaire du port rhéan Colmar / Neuf-Brisach.

Réalisation

Des études menées par SNCF Réseau ont conclu à la nécessité d'engager des travaux à court terme, sous peine d'interdiction de circulation dès 2023. Cette ligne, faisant partie du capillaire fret est indispensable au fonctionnement du port rhéan. Trois tranches d'investissement sont prévues d'ici 2030 pour un montant total de 26 M€. La première tranche pour la régénération de la ligne est d'un montant de 9 M€. Les travaux sont compatibles avec une ligne voyageurs (rails soudés et traverses béton).

Calendrier

Les travaux se dérouleront sur 12 semaines entre septembre et novembre 2021.

Engagement de l'État dans ce projet

L'État intervient à hauteur de 3,7 M €, dont 3,6 M€ via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et 0,1 M€ via le fonds d'amorçage post CNPE Fessenheim.

Développement des pistes cyclables sur la CCPRB

Afin de favoriser les circulations douces et répondre aux attentes des cyclotouristes et des habitants en la matière, la Communauté de Communes souhaite développer l'offre de pistes et itinéraires cyclables qui s'étend actuellement sur 155 km linéaires. L'objectif est de mailler et raccorder entre eux les différents pôles économiques, culturels et de loisirs du territoire. Le public visé est local, régional et international.

Après une étude menée en 2018-2019, les travaux s'engagent avec un soutien fort de l'Etat, par l'appel à projet mobilités actives ainsi que le fonds d'amorçage.

Objectif

Mailler et raccorder entre eux les différents pôles économiques, culturels et de loisirs du territoire de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach par la construction d'itinéraires cyclables complémentaires.

Réalisation

4 tronçons doivent être réalisés en 2019 et 2020 pour un montant total d'investissement de 3 739 350€ : contournement sud de Neuf-Brisach ; Logelheim – Appenwihr ; tronçon de liaison à l'ouest de Munchouse ; Fessenheim vers Ecorhéna. Le public visé pour l'utilisation de ces voies cyclables est local, régional et international. Les vocations de ces voies sont le déplacement quotidien domicile / travail et les loisirs en toute sécurité. A terme, l'ambition est également de relier Colmar à l'Allemagne par une voie cyclable d'un seul tenant.

Calendrier

Pour 2019, le contournement sud de Neuf-Brisach sera réalisé.

Engagement de l'État dans ce projet

Le projet, d'un montant de 249 489€ HT a été déclaré lauréat à l'appel d'offres « Fonds mobilités actives – continuités cyclables », complété par une subvention du fonds d'amorçage. En tout, l'Etat soutient le projet à hauteur de 60%.

Axe 3 – Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique

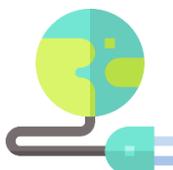
Cet axe s'étend à l'ensemble du territoire du Haut-Rhin, avec un accent particulier sur le territoire proche de la centrale de Fessenheim. La nouvelle stratégie pour le Haut-Rhin repose sur la recherche de l'efficacité énergétique afin de limiter la demande en énergies, ainsi que sur l'évolution du mix-énergétique produit, avec pour ambition la création d'un territoire bas-carbone et la mise en œuvre d'un démantèlement exemplaire de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Rechercher l'efficacité énergétique



- ✓ Rénovation énergétique des collèges et des lycées
- ✓ Simplification de l'accès aux aides pour la rénovation thermique

Développer les énergies renouvelables et la valorisation du patrimoine naturel



- ✓ Photovoltaïque
- ✓ Méthanisation
- ✓ Réseau de chaleur
- ✓ Géothermie profonde
- ✓ Stockage d'énergie par potentiel hydraulique (Lac Blanc Lac Noir)
- ✓ Renaturation des anciens bassins de saumure sur l'île du Rhin

Réussir un démantèlement exemplaire de la centrale nucléaire



- ✓ Optimiser le parcours professionnel des salariés des entreprises sous-traitantes
- ✓ Créer les conditions d'un démantèlement vertueux, notamment du point de vue environnemental et de l'économie circulaire

Focus sur l'avancement de quelques projets

Appel d'offres photovoltaïque spécifique au Haut-Rhin

Le département du Haut-Rhin dispose de la meilleure exposition solaire de la région Grand Est et de nombreux terrains susceptibles d'accueillir des projets de parcs photovoltaïques au sol.

Néanmoins, les projets du département ont des difficultés à faire face à la concurrence des projets des secteurs plus méridionaux, bénéficiant d'une meilleure exposition solaire, dans le cadre des appels d'offres nationaux.

Le Gouvernement a donc proposé à l'approbation de la Commission européenne, à titre exceptionnel, un appel d'offres spécifique au département du Haut-Rhin, portant sur 300 MWc, répartis en 3 périodes, dont 200 MWc pour des gros projets de photovoltaïque au sol et 100 MWc pour des projets de PV sur toitures.

La première tranche de cet appel d'offres s'est déroulée au 2^{ème} trimestre 2019 et a remporté un vif succès : les lauréats ont été présentés à l'occasion du comité de pilotage du 26 septembre, pour des installations au plus tôt sur le territoire.

Objectif

Développer les projets photovoltaïques et saturer les 3 tranches de l'appel d'offres spécifique au Haut-Rhin en mobilisant tous les acteurs pour rendre le territoire exemplaire en matière de transition énergétique.

Réalisation

Un travail d'identification des terrains, notamment dégradés, susceptible d'accueillir les projets au sol a été réalisé en 2018.

Plusieurs actions de communication ont été montées depuis 2018 pour inciter les porteurs de projets à se manifester : la réalisation et la diffusion de plaquettes de communications via le site de la préfecture et des réunions :

- d'information en préfecture, à destination des professionnels et des collectivités locales,
- à la chambre de commerce et d'industrie de Colmar, pour les ombrières de parking,
- à la chambre d'agriculture d'Alsace.

Ces actions ont porté leurs fruits, particulièrement pour les projets de centrales au sol. A ce jour, 17 permis de construire ont été déposés pour des projets couvrant presque l'intégralité de l'appel d'offres pour les projets au sol. Ils sont actuellement en cours d'instruction.

Calendrier

- automne 2019 : retour d'expérience vers les collectivités locales pour les inciter au financement participatif des projets
- 2020 : 2^{ème} phase de l'appel d'offres (jusqu'au 31 juillet 2020)

Engagement de l'État dans ce projet

L'intervention de l'État au soutien des projets photovoltaïques est estimée à 240 M€.

Lancer une nouvelle concession pour la Station de transfert d'énergie par pompage Lac Blanc / Lac Noir

Objectif

Résilier le contrat actuel de concession entre l'État et EDF, en y incluant les indemnités pour les collectivités locales et enclencher entre l'État et les collectivités locales une réflexion sur la possibilité d'une nouvelle concession de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) Lac Blanc / Lac Noir.

Réalisation

Le principe consiste à transférer de l'eau entre le Lac Blanc et le Lac Noir séparés par un dénivelé de 100 m par pompage. EDF est concessionnaire de cette station qui ne fonctionne plus depuis 2002 suite à un sinistre. Avant de relancer une nouvelle concession, il s'agit de clore la concession en cours, qui avait été reconduite en 2009 à EDF.

Calendrier

Un protocole de transaction pour la clôture de la concession est en cours de finalisation et le Préfet est mandaté pour en négocier les termes avec les collectivités locales concernées.

Rénovation thermique des collèges

Objectif

Les collèges sont à l'origine de près de 80 % des gaz à effet de serre produits par le Département et représentent près de 80 % de ses dépenses énergétiques. La maîtrise des demandes d'énergie dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les rénovations lourdes, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. L'Etat soutient financièrement les rénovations énergétiques des collèges.

Réalisation

- 2017-2018 : études préalables et planification des travaux
- 2018 : engagement de la rénovation des collèges de Saint-Amarin, Volgelsheim, Wintzenheim
- 2019 : poursuite des travaux engagés, et engagement de la rénovation des collèges de Guebwiller, Seppois-le-Bas, Wittenheim Joliot-Curie

Calendrier

- 2020 : poursuite des travaux engagés, et engagement de la rénovation des collèges de Cernay, Mulhouse Villon

- 2021 : fin des restructurations globales et rénovation énergétique des collèges de Mulhouse Mace, Mulhouse St Exupéry, Ottmarsheim.

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat a octroyé une subvention de 3,1 millions d'euros pour 2019.

Réhabilitation des anciens bassins de saumure

Objectif

Les bassins de stockage des saumures ont été aménagés en 1959 sur l'île du Rhin et utilisés jusqu'en 1988 par les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) sur des terrains mis à disposition par EDF. Le but était de réguler les rejets dans le Rhin des saumures en provenance du bassin potassique.

Le projet consiste en la réalimentation des anciens bassins à partir des eaux du Grand Canal d'Alsace, afin de reconstituer des habitats naturels humides devenus rares sur la bande rhénane (de grandes roselières, des vasières, des mares ouvertes et des plans d'eaux temporaires). Le projet comporte également un volet consacré à la mise en valeur des milieux naturels et à l'accueil du public.

Réalisation

19 juin 2019 : signature de la convention cadre actant le lancement du projet de réhabilitation écologique des bassins de stockage de saumures par la communauté de commune Pays Rhin-Brisach, EDF, la commune de Fessenheim et le Conservatoire des sites alsaciens.

Calendrier

- automne 2019 : engagement des travaux

Engagement de l'État dans ce projet

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse contribue financièrement à cette opération.

Réussir un démantèlement exemplaire : précisions sur l'accompagnement des salariés

La priorité est donnée au redéploiement des salariés de Fessenheim sur l'ensemble des unités du parc nucléaire. Chaque salarié bénéficie de l'écoute et d'un dialogue constructif avec son manager. Sept conseillers mobilité sont formés afin d'accompagner les salariés. Pour l'accompagnement des conjoints fonctionnaires : 8 dossiers ont été transmis par EDF et font l'objet d'un suivi et appui spécifique.

1- Trajectoire des effectifs EDF de Fessenheim en fin d'année (chiffres EDF actualisés au 13 septembre 2019)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
700 salariés	650 salariés	493 salariés	343 salariés	312 salariés	150 salariés	60 salariés

2 - Concernant les près de 400 emplois de sous-traitants de la centrale nucléaire, deux actions sont engagées :

- **Accompagnement des entreprises prestataires, permanentes ou occasionnelles** : Pour chacune des 22 établissements identifiés, une visite a permis de faire un état des lieux et d'envisager des pistes de diversification d'activité, et de proposer des solutions adaptées sur la base des outils des différents partenaires. Le suivi des entreprises se poursuit tous les 2 mois, avec de nouvelles visites en 2020.

- Constitution d'une **structure partenariale innovante** dès le 1^{er} janvier 2019 : l'objectif est d'**accompagner chaque salarié**, quel que soit son statut, à préparer son évolution professionnelle. Cette structure mobilise l'État, la Région Grand Est, et Pôle Emploi. Jusqu'à la fin de l'année 2019, se déroule une phase d'entretiens (388 entretiens personnalisés déjà réalisés), et des formations, notamment linguistique et bureautique. A l'automne 2019 se dérouleront des journées de conseils spécialisés, ateliers emplois. Et dès le 1^{er} semestre 2020, le focus sera mis sur l'appui à la recherche d'emploi.

3 – Concernant les près de 800 emplois induits recensés sur le territoires (commerces de proximité, services, sport...) :

Une étude a été lancée au 1^{er} semestre 2018 afin d'objectiver les effets induits prévisibles par la fermeture du CNPE de Fessenheim, et contribuer à identifier des pistes d'action pour compléter le projet de territoire. Cette étude vient de s'achever : elle conforte la pertinence du projet de territoire, et identifie la nécessité de mettre en place des actions à plus petite échelle et courte temporalité pour accompagner au mieux le territoire dans la transition à venir. En particulier, le soutien au développement endogène (détails dans la partie axe 1), la création d'une offre structurée et coordonnée de tourisme selon plusieurs

thématiques, ou encore l'accélération du soutien à la rénovation thermique des bâtiments, dans le contexte de mobilisation des pouvoirs publics en faveur de la rénovation.

Axe 4 – Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur

Le Grand Est, première région de production énergétique de France, a pour ambition de devenir une référence européenne dans la décarbonation des territoires et des industries à l'horizon 2050. Les partenaires du projet de territoire ont choisi de faire du territoire du Haut-Rhin la vitrine de cette ambition.

La réalisation de cet objectif passe par trois actions conjointes :

- **le soutien aux projets de recherche et développement** : une des actions structurantes envisagées est de développer un hub d'innovation interdisciplinaire dans le domaine des énergies bas carbone dont l'objectif est de déployer des projets de recherche et développement collaboratif entre les laboratoires et les entreprises.
- **la formation aux compétences d'avenir** : la mutation du tissu industriel génère de nouveaux métiers et l'offre de formation doit évoluer pour répondre aux nouveaux besoins en compétences des entreprises. C'est un des objectifs poursuivis par le projet de campus des métiers à Mulhouse.
- **l'émergence de projets d'innovation et de startups** : il est envisagé que le du CNPE soit le siège –à terme- d'activités industrielles et de création d'emplois : un projet de technocentre est à l'étude, pour conforter la R&D et la capitalisation des compétences en termes de déconstruction des installations nucléaires. Par ailleurs, le développement du parc d'activités EcoRhéna devrait permettre d'accueillir des entreprises et porteurs de projet de création de startups.
- **le développement de pilotes industriels et de démonstrateurs**. L'ambition du projet de territoire est de favoriser la détection et l'implantation dans le Haut-Rhin de pilotes industriels et de démonstrateurs de technologies innovantes, notamment dans le domaine de la transition énergétique, permettant de démontrer la viabilité technique et économique des filières émergentes et leurs usages.

Focus sur l'avancement de quelques projets

Projet de hub d'innovation

Objectif

Ce hub d'excellence a pour vocation de favoriser le développement et l'exploitation de nouvelles solutions énergétiques (énergies renouvelables, stockage, gestion intelligente, transport, usage, etc.) dans de nombreux domaines applicatifs. Ce hub permettra de faire émerger des projets de R&D collaborative, et de les accompagner vers les financements existants (en particulier PIA). Ce projet a retenu l'attention de la Commission européenne, qui finance directement la deuxième phase de l'étude.

Réalisation

1^{er} semestre 2019 : 1^{ère} phase de l'étude. Validation de la pertinence de la démarche auprès des acteurs publics et privés.

2^{ème} semestre 2019 : poursuite et fin de l'étude : modèle économique et mode de fonctionnement.

Calendrier

- fin 2019 : rendu final de l'étude de préfiguration
- début 2020 : mise en place du hub d'innovation

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat est impliqué dans l'étude de préfiguration, et est un partenaire aux côtés de la Région via le PIA pour sélectionner et soutenir les projets innovants de grande qualité.

Projet de CETIM Grand Est

Objectif

Le projet a pour ambition d'accélérer la mutation du tissu industriel et d'accompagner les PME et ETI dans l'appropriation et l'intégration des technologies de l'Industrie du Futur grâce à la mise en place de la nouvelle plateforme technologique Industrie du futur de proximité en Région Grand Est dédiée à l'appropriation manufacturière de la Data, du Connecté et des technologies de contrôle innovantes pour l'optimisation des processus opérationnels et la montée en gamme des PME.

Cette nouvelle plateforme technologique, lieu d'accueil des industriels et réceptacle de leurs besoins, sera localisée au cœur de l'accélérateur Industrie du futur du site de la Fonderie. Elle mettra à disposition un environnement technologique composé d'équipements et de compétences permettant aux PME/ETI de découvrir, expérimenter et développer les nouvelles technologies avant déploiement dans leurs usines.

Calendrier

Une action volontariste est prévue dès 2020 auprès des PME et ETI du territoire de la communauté de communes Pays Rhin Brisach.

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat accompagne historiquement le CETIM Grand Est. Un soutien au projet de renforcement du CETIM Grand Est est en cours de discussion dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie. Dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim, un soutien spécifique de 500 000 euros est prévu.

Médiation scientifique sur le territoire

Objectif

Afin de répondre au double enjeu de faire connaître les actions liées à l'innovation scientifique de l'axe 4 au plus près du territoire, et également de promouvoir la culture scientifique, un nouveau projet a été validé au printemps par le bureau exécutif. Le projet Alsascience est une initiative de médiation comportant plusieurs volets que le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg déploie en partenariat avec différents acteurs culturels, et notamment la Nef des sciences (UHA) et la maison de la Nature d'Hirtzfelden. Cette action se déroulera sur le territoire de la commune Fessenheim et de la Communauté de Communes du Pays de Rhin – Brisach. Les publics cibles sont les riverains des communes (individuels, familles, seniors) ainsi que les établissements scolaires de communes concernées.

Réalisation

Août 2019 : réunion de lancement

Calendrier

A partir d'octobre 2019 et durant toute l'année 2020 : actions sur le terrain.

Engagement de l'État dans ce projet

L'Etat apporte un soutien financier à cette action à hauteur de 77% (70 000euros).

La gouvernance du projet de territoire

Le comité de pilotage est l'instance de discussions et d'orientation. Il rassemble les acteurs impliqués dans le développement du territoire : collectivités locales françaises et allemandes, élus du territoire, services de l'État, représentants d'EDF, acteurs du monde économique français et allemand et organisations syndicales, représentants du monde associatif.

La coordination stratégique du projet de territoire est assurée par le bureau exécutif, qui rassemble les signataires du projet de territoire français et allemands.

Le bureau exécutif s'appuie sur 10 groupes de suivi thématiques, animés par les différents partenaires, pour suivre la bonne mise en œuvre des actions et leurs impacts, ainsi que pour analyser les nouveaux projets.

Le 12 mars 2019, un séminaire de travail s'est tenu en préfecture du Haut-Rhin pour analyser 33 projets soumis, les améliorer vers des projets plus transversaux. 50 participants français et allemands se sont mobilisés toute la journée pour aboutir à 7 projets améliorés, dont le projet de médiation scientifique qui est depuis validé.





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE